



FREDON
GRAND EST

CATALOGUE DE FORMATIONS 2024

L'expertise végétale pour la santé de l'environnement et des Hommes

Pourquoi se former avec FREDON Grand Est ?



Une équipe administrative à votre écoute, disponible et qui vous accompagne dans vos démarches.



99.5%* de nos clients recommanderaient nos formations et les apprécient pour :



Contenu : 97.3%*
Animation : 98.3%*
Organisation : 97.3%*



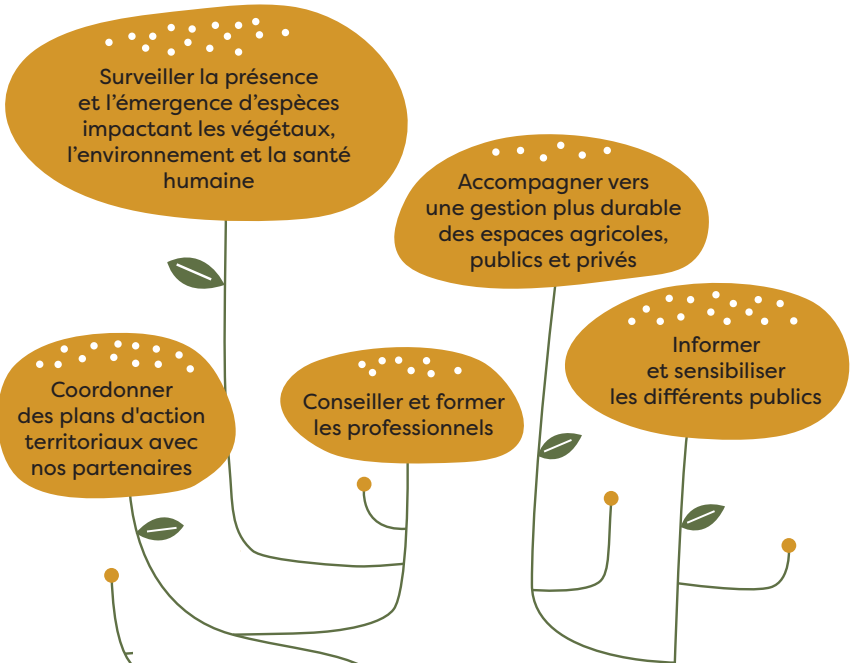
* chiffres issus des questionnaires de satisfaction 2024.

En 2024, 398 stagiaires ont choisi notre organisme pour se former.

Qui sommes-nous ?

FREDON Grand Est est une organisation et un réseau d'expertise unique en région, qui mène des actions collectives en santé des végétaux, santé publique et protection de l'environnement.

NOS MISSIONS



NOS VALEURS

- Expertise
- Pragmatisme
- Ethique
- Engagement

	Généralités	4
	• Certiphyto	
	Conseil	10
	Vente	14
	DESA	18
	DNSA	22
	Opérateur	26
	Journée de préparation au test tous publics	30
	• Certibiocide	32
	Désinfectants	34
	Nuisibles	36
	Autres produits	38
	• Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine	40
	• Bulletin d'inscription	42

VOTRE CONTACT

Pôle formation
formation@fredon-grandest.fr
03.26.77.36.70

Comment obtenir le Certiphyto ?

Le **Certificat Individuel produits phytosanitaires** ou **Certiphyto** est un document officiel et nominatif qui atteste l'acquisition de connaissances nécessaires pour conseiller, utiliser, ou vendre des produits phytosanitaires.

FREDON Grand Est vous propose deux modalités d'accès au Certiphyto :



Par test informatique

Le test se passe dans notre salle informatique.

Le (la) candidat(e) dispose d'une heure afin de répondre aux 20 ou 30 questions. Les résultats sont connus dès les minutes qui suivent le test.

- Si le(la) candidat(e) obtient le nombre de bonnes réponses requises pour sa catégorie, il pourra faire sa demande de Certiphyto
- En cas d'échec, il est obligatoire de passer par la voie de la formation en présentiel.



Par formation en présentiel

La formation est assurée par un formateur qualifié afin d'aborder les différents modules obligatoires :

- Réglementation et sécurité environnementale
- Prévention des risques pour la santé
- Techniques alternatives aux traitements phytosanitaires

Pour les formations initiales, le(la) candidat(e) doit valider l'obtention de son Certiphyto par la réussite d'un test informatique. Pour les formations de renouvellement, aucun test n'est requis.

Quel score pour obtenir mon certificat ?

Selon la catégorie de certificat, un certain nombre de bonnes réponses est attendu :

- **Conseil** : 30 questions – 25 bonnes réponses
- **Vente** : 30 questions – 20 bonnes réponses
- **DESA** : 30 questions – 20 bonnes réponses
- **DNSA** : 30 questions – 15 bonnes réponses
- **Opérateur** : 20 questions – 12 bonnes réponses

Quel Certiphyto pour quel public ?

Le Certiphyto et le Certibiocide sont deux Certificats qui sont associés à des activités professionnelles. Selon le métier exercé, vous pouvez vous inscrire dans l'une ou l'autre des catégories :

NOM DE LA FORMATION	EXEMPLES DE MÉTIERS EXERCÉS	OBJECTIFS DE LA FORMATION
CertiPhyto Conseil	Conseillers agricoles, technico-commerciaux dans des magasins de vente de produits phytopharmaceutiques, ingénieurs en institut technique	Permet le conseil à des agriculteurs, ou autre professionnel sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
CertiPhyto Vente	Vendeurs pour les professionnels ou les particuliers, chefs de silos	Permet de dispenser les bonnes pratiques sur l'utilisation des produits mais aussi la réglementation aux clients
CertiPhyto DESA (Décideur en Entreprise Soumise à Agrément)	Paysagistes ou agriculteurs faisant de la prestation de service	Permet d'appliquer les bonnes pratiques mais aussi de les dispenser au sein d'une équipe
CertiPhyto DNSA (Décideur en entreprise Non Soumise à Agrément)	Agriculteur ou agent de collectivité achetant des produits phytosanitaires pour un usage professionnel. Cette personne a également la fonction de prise de décision (choix des produits, décision de déclencher un traitement) et de réalisation des traitements	Permet d'appliquer les bonnes pratiques mais aussi de les dispenser au sein d'une équipe
CertiPhyto Opérateur	Ouvrier agricole ou agent de collectivité ou ouvrier paysagiste utilisant des produits phytosanitaires pour un usage professionnel. Cette personne n'a en revanche pas de fonction de décision	Permet d'appliquer les bonnes pratiques

Equivalences entre Certiphyto

Etre titulaire de certains Certiphyto permet d’accéder à d’autres catégories, par équivalence direct ou à la suite d’une formation complémentaire :

		JE POSSÈDE LE CERTIPHYTO :				
		Opérateur	DNSA	DESA	Vente	Conseil
JE PEUX OBTENIR LE CERTIPHYTO	Opérateur					
	DNSA				+ 7 h de formation	
	DESA		+ 7 h de formation		+ 7 h de formation	
	Vente		+ 14 h de formation	+ 7 h de formation		
	Conseil					

	Aucune démarche à faire, les autres certificats sont obtenus par défaut.
	Une formation complémentaire est nécessaire pour obtenir le certificat
	Il n’est pas possible d’obtenir le certificat par équivalence.

Comment obtenir le Certibiocide ?

Le Certibiocide est un document officiel et nominatif qui atteste l’acquisition de connaissances nécessaires pour utiliser, vendre ou acheter de manière durable et raisonnée des produits biocides dans le cadre d’une activité professionnelle.

Le certibiocide s’obtient et se renouvelle par la participation d’une formation en présentiel.

- La formation est assurée par un formateur qualifié afin d’aborder les différents modules obligatoires :
- Réglementation
 - Connaissances des nuisibles concernés, le diagnostic et les techniques de lutte
 - Prévention des risques pour la santé
 - Prévention des risques pour l’environnement

Après chaque formation, initial ou renouvellement, le certificat est obtenu par la réussite d’un test.

Quel score pour obtenir mon certificat ? ?

- **Certibiocide Nuisibles** (TP14, 18, 20) : 30 questions – 20 bonnes réponses
- **Certibiocide Désinfectants** (TP2, 3, 4) : 30 questions – 20 bonnes réponses
- **Certibiocide Autres produits** (TP8, 15, 21) : 30 questions – 20 bonnes réponses

Quel Certibiocide pour quel public ?

Il existe 3 certifications Certibiocide en fonction de l'utilisation des produits biocides

- Certibiocide nuisibles (TP14, 18, 20) ;
- Certibiocide désinfectants (TP2, 3, 4) ;
- Certibiocide autres produits (TP8, 15, 21).

Vous utilisez des produits		TP2	TP3	TP4	TP14	TP18	TP20	TP8	TP15	TP21
		Désinfectants et produits algicides non appliqués directement sur l’Homme et les animaux	Biocides destinés à l’hygiène vétérinaire	Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et l’alimentation animale	Rodenticides : lutte contre les rongeurs	Insecticides et acaricides : lutte contre les arthropodes (punaises de lit, frelon asiatique...)	Lutte contre les autres vertébrés (taupes, serpents...)	Protection du bois (insectes xylophages comme les termites)	Avicides : lutte contre les oiseaux (pigeons...)	Antisalissures y compris algicides et molluscicides pour la protection des bateaux ou matériels d’aquaculture ou autres installations utilisées en milieu aquatique
Vous êtes										
DÉCIDEUR		Formation CERTIBIOCIDES DÉSINFECTANTS Durée : 7h (en initial et en renouvellement) En cas d’échec au test : formation de 2h supplémentaire pour obtenir le certificat			Non nécessaire			Non nécessaire		
DISTRIBUTEUR					Formation CERTIBIOCIDES NUISIBLES Durée : 21h (en initial et en renouvellement) En cas d’échec au test : formation de 7h supplémentaire pour obtenir le certificat			2 cas de figure : 1. Si vous possédez déjà un CERTIBIOCIDES NUISIBLES : Vous pouvez utiliser ces produits sans formation complémentaire 2. Sinon vous devez passer la formation CERTIBIOCIDES « AUTRES PRODUITS » Durée : 7h (en initial et en renouvellement) En cas d’échec au test : formation de 2h supplémentaire pour obtenir le certificat		
ACQUÉREUR										
UTILISATEUR		Non nécessaire								

Formation initiale au **Certiphyto Conseil**

Certificat individuel pour le conseil à l'utilisation de produits
phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « **Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques** » est une formation réglementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.

OBJECTIFS

- Comprendre la réglementation qui encadre les produits phytopharmaceutiques et ses enjeux pour mieux la respecter
- Identifier et évaluer les risques liés aux produits et connaître les pratiques visant à les minimiser
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives

CONTENU

SÉQUENCE 1 : RÉGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

- Réglementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires et les démarches liées à l'agrément d'entreprise
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

SÉQUENCE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et mettre en place des stratégies limitant l'exposition
- Conseiller sur le choix des différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

SÉQUENCE 3 : TECHNIQUES ALTERNATIVES

- Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Mettre en place des stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques



Durée :

4 jours soit 28 heures



Tarif :

Nous consulter



Pour qui ?

Toute personne
faisant du conseil dans le
cadre de l'utilisation de
produits
phytopharmaceutiques



Evaluation :

Test informatique validant :
30 questions, 25 bonnes
réponses minimum pour
avoir son Certiphyto



Prérequis :

Savoir lire le français et
utiliser l'outil informatique.

Taux de réussite :
100%*

Années 2021-2023

**En cas d'échec au test, une
formation supplémentaire peut vous
être proposée*

Code RS : RS5656
Certificateur : Ministère de
l'agriculture et de la souveraineté
alimentaire
Date d'enregistrement : 01/01/2022



MÉTHODES MOBILISÉES

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques



DÉBOUCHÉS

- Conseil stratégique et spécifique à l'utilisation des produits phytosanitaires
- Institut technique, etc.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande
soit :

- Par mail : formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr



ACCESSIBILITÉ

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap,
des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les
troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre
en place les compensations adaptées à votre situation.

Nos clients en parlent

Alain A. - Décembre 2022

Grand professionnalisme du formateur.



Formation renouvellement au **Certiphyto Conseil**

Certificat individuel pour le conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « **Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques** » est une formation réglementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.

OBJECTIFS

- Comprendre la réglementation qui encadre les produits phytopharmaceutiques et ses enjeux pour mieux la respecter
- Identifier et évaluer les risques liés aux produits et connaître les pratiques visant à les minimiser
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives

CONTENU

SÉQUENCE 1 : RÉGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

- Réglementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires et les démarches liées à l'agrément d'entreprise
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

SÉQUENCE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et mettre en place des stratégies limitant l'exposition
- Conseiller sur le choix des différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

SÉQUENCE 3 : TECHNIQUES ALTERNATIVES

- Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Mettre en place des stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques



Durée :

2 jours soit 14 heures



Tarif :

Nous consulter



Pour qui ?

Toute personne faisant du conseil dans le cadre de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques



Evaluation :

Evaluation des acquis tout au long de la formation



Prérequis :

Avoir un certiphyto conseil en cours de validité dont la date expire dans 3 à 6 mois.

Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique.

**Formation validée
par le présentiel
uniquement**

0% d'abandon

Année 2021-2023

Code RS : RS5656
Certificateur : Ministère de
l'agriculture et de la souveraineté
alimentaire
Date d'enregistrement : 01/01/2022



MÉTHODES MOBILISÉES

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques



DÉBOUCHÉS

- Conseil stratégique et spécifique à l'utilisation des produits phytosanitaires
- Institut technique, etc.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr



ACCESSIBILITÉ

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

Nos clients en parlent

Yvette C. - Novembre 2022

J'ai apprécié les échanges très instructifs.



Formation initiale au **Certiphyto Vente**

Certificat individuel pour la vente de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.



OBJECTIFS

- Actualiser ses connaissances de la réglementation qui encadre l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Identifier et évaluer les risques liés aux produits
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives



CONTENU

SÉQUENCE 1 : RÈGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

- Réglementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires et les démarches liées à l'agrément d'entreprise
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

SÉQUENCE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et mettre en place des stratégies limitant l'exposition
- Conseiller sur le choix des différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

SÉQUENCE 3 : TECHNIQUES ALTERNATIVES

- Comparer l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Expliquer les stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques



Durée :

3 jours soit 21 heures



Tarif :

Nous consulter



Pour qui ?

Toute personne qui vend des produits phytopharmaceutiques aux particuliers ou aux professionnels



Evaluation :

Test informatique validant :
30 questions, 20 bonnes réponses minimum pour avoir son Certiphyto



Prérequis :

Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique.

Taux de réussite :

97%*

Années 2021-2023

**En cas d'échec au test, une formation supplémentaire peut vous être proposée*

Code RS : RS5654
Certificateur : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
Date d'enregistrement : 01/01/2022



MÉTHODES MOBILISÉES

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques



DÉBOUCHÉS

Vendeur dans un magasin ou coopérative vendant des produits phytopharmaceutiques



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr



ACCESSIBILITÉ

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

Nos clients en parlent

Isabelle B. - Novembre 2022



Formation dynamique, avec des photos, exemples et échanges avec les intervenants.



Formation renouvellement au **Certiphyto Vente**

Certificat individuel pour la vente de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.

OBJECTIFS

- Actualiser ses connaissances de la réglementation qui encadre l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Identifier et évaluer les risques liés aux produits
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives

CONTENU

SÉQUENCE 1 : RÉGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

- Réglementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires et les démarches liées à l'agrément d'entreprise
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

SÉQUENCE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et mettre en place des stratégies limitant l'exposition
- Conseiller sur le choix des différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

SÉQUENCE 3 : TECHNIQUES ALTERNATIVES

- Comparer l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Expliquer les stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques

Durée :

1 jour soit 7 heures

Tarif :

Nous consulter

Pour qui ?

Toute personne qui vend des produits phytopharmaceutiques aux particuliers ou aux professionnels

Evaluation :

Evaluation des acquis tout au long de la formation

Prérequis :

Avoir un certiphyto vente en cours de validité dont la date expire dans 3 à 6 mois.

Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique.

**Formation validée
par le présentiel
uniquement**

0% d'abandon

Années 2021-2023

Code RS : RS5654
Certificateur : Ministère de
l'agriculture et de la souveraineté
alimentaire
Date d'enregistrement : 01/01/2022

MÉTHODES MOBILISÉES

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques

DÉBOUCHÉS

Vendeur dans un magasin ou coopérative vendant des produits phytopharmaceutiques

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr

ACCESSIBILITÉ

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

Nos clients en parlent

Johan P. - Juin 2022

Formateur intéressant et ouvert à la discussion.

Formation initiale au **Certiphyto DESA**

Certificat individuel pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « **Utilisation des produits phytopharmaceutiques catégorie Décideur en entreprise soumise à agrément** » est une formation réglementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.

OBJECTIFS

- Expliquer la réglementation qui encadre les produits phytopharmaceutiques et ses enjeux pour mieux la respecter
- Identifier et évaluer les risques liés aux produits
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives

CONTENU

SÉQUENCE 1 : RÉGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

- Réglementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires et les démarches liées à l'agrément d'entreprise
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

SÉQUENCE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et mettre en place des stratégies limitant l'exposition
- Choisir les différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

SÉQUENCE 3 : TECHNIQUES ALTERNATIVES

- Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Décrire des stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques

Durée :

3 jours soit 21 heures

Tarif :

Nous consulter

Pour qui ?

Toute personne qui achète, applique et fait de la prestation de service à l'aide de produits phytopharmaceutiques

Evaluation :

Test informatique validant :
30 questions, 20 bonnes réponses minimum pour avoir son Certiphyto

Prérequis :

Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique.

Taux de réussite : 100%*

Années 2021-2023

**En cas d'échec au test, une formation supplémentaire peut vous être proposée*

Code RS : RS5655
Certificateur : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
Date d'enregistrement : 01/01/2022

MÉTHODES MOBILISÉES

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques

DÉBOUCHÉS

- Paysagiste utilisant des produits phytopharmaceutiques
- Agriculteurs faisant de la prestation de service

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr

ACCESSIBILITÉ

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

Nos clients en parlent

Thibault L – Juin 2020



3 jours de formation agréable malgré le COVID 19, très bonne équipe, formateurs proches du public. Rien à dire de négatif.



Formation renouvellement au **Certiphyto DESA**

Certificat individuel pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « **Utilisation des produits phytopharmaceutiques catégorie Décideur en entreprise soumise à agrément** » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.

OBJECTIFS

- Actualiser ses connaissances de la réglementation qui encadre l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Identifier et évaluer les risques liés aux produits
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives

CONTENU

SÉQUENCE 1 : RÈGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

- Réglementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires et les démarches liées à l'agrément d'entreprise
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

SÉQUENCE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et mettre en place des stratégies limitant l'exposition
- Choisir les différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

SÉQUENCE 3 : TECHNIQUES ALTERNATIVES

- Comparer l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Décrire des stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques

Durée :

1 jour soit 7 heures

Tarif :

Nous consulter

Pour qui ?

Toute personne qui achète, applique et fait de la prestation de service à l'aide de produits phytopharmaceutiques

Evaluation :

Evaluation des acquis tout au long de la formation

Prérequis :

Avoir un certiphyto DESA en cours de validité dont la date expire dans 3 à 6 mois. Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique.

**Formation validée
par le présentiel
uniquement
0% d'abandon**

Années 2021-2023

Code RS : RS5655
Certificateur : Ministère de
l'agriculture et de la souveraineté
alimentaire
Date d'enregistrement : 01/01/2022

MÉTHODES MOBILISÉES

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques

DÉBOUCHÉS

- Paysagiste utilisant des produits phytopharmaceutiques
- Agriculteurs faisant de la prestation de service

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr

ACCESSIBILITÉ

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

Nos clients en parlent

Adrien T - Avril 2023

J'ai apprécié l'ensemble de la formation.

Formation initiale au **Certiphyto DNSA**

Certificat individuel pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « **Utilisation des produits phytopharmaceutiques catégorie Décideur en entreprise Non Soumise à Agrément** » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.

OBJECTIFS

- Expliquer la réglementation qui encadre les produits phytopharmaceutiques et ses enjeux pour mieux la respecter
- Identifier et évaluer les risques liés aux produits
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives

CONTENU

SÉQUENCE 1 : RÈGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

- Réglementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire et les différents Certiphyto
- Connaître les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

SÉQUENCE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et mettre en place des stratégies limitant l'exposition
- Choisir les différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

SÉQUENCE 3 : TECHNIQUES ALTERNATIVES

- Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Décrire des stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques



Durée :

2 jours soit 14 heures



Tarif :

Nous consulter



Pour qui ?

Toute personne qui achète, applique des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel



Evaluation :

Test informatique validant :
30 questions, 15 bonnes réponses minimum pour avoir son Certiphyto



Prérequis :

Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique.

Taux de réussite : 99%*

Années 2021-2023

**En cas d'échec au test, une formation supplémentaire peut vous être proposée*

Code RS : RS5655
Certificateur : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
Date d'enregistrement : 01/01/2022



MÉTHODES MOBILISÉES

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques



DÉBOUCHÉS

- Agent du service de gestion des espaces verts dans les collectivités territoriales
- Agriculteurs, viticulteurs, etc.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr



ACCESSIBILITÉ

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

Nos clients en parlent

Yves M. - Janvier 2022

Programme très technique et complet.



Formation renouvellement au **Certiphyto DNSA**

Certificat individuel pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « **Utilisation des produits phytopharmaceutiques catégorie Décideur en entreprise Non Soumise à Agrément** » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.

OBJECTIFS

- Actualiser ses connaissances de la réglementation qui encadre l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Identifier et évaluer les risques liés aux produits
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives

CONTENU

SÉQUENCE 1 : RÈGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

- Réglementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire et les différents Certiphyto
- Connaître les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

SÉQUENCE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et mettre en place des stratégies limitant l'exposition
- Choisir les différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

SÉQUENCE 3 : TECHNIQUES ALTERNATIVES

- Comparer l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Décrire des stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques

Durée :

1 jour soit 7 heures

Tarif :

Nous consulter

Pour qui ?

Toute personne qui achète, applique des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel

Evaluation :

Evaluation des acquis tout au long de la formation

Prérequis :

Avoir un certiphyto DNSA en cours de validité dont la date expire dans 3 à 6 mois.
Savoir lire le français.

**Formation validée
par le présentiel
uniquement
0% d'abandon**

Années 2021-2023

Code RS : RS5655
Certificateur : Ministère de
l'agriculture et de la souveraineté
alimentaire
Date d'enregistrement : 01/01/2022

MÉTHODES MOBILISÉES

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques

DÉBOUCHÉS

- Agent du service de gestion des espaces verts dans les collectivités territoriales
- Agriculteurs, viticulteurs, etc.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr

ACCESSIBILITÉ

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

Nos clients en parlent

Claude P. - Décembre 2022



J'ai apprécié la disponibilité et la précision du formateur.



Formation initiale au **Certiphyto Opérateur**

Certificat individuel pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « **Utilisation des produits phytopharmaceutiques catégorie Opérateur** » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.

OBJECTIFS

- Expliquer la réglementation qui encadre les produits phytopharmaceutiques et ses enjeux pour mieux la respecter
- Comprendre les risques liés aux produits
- Connaître un certain nombre de techniques alternatives, et établir des stratégies les utilisant, dans l'optique de réduire l'utilisation des produits

CONTENU

SÉQUENCE 1 : RÈGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

- Réglementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître et mettre en oeuvre les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

SÉQUENCE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et appliquer des stratégies limitant l'exposition
- Identifier les différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

SÉQUENCE 3 : TECHNIQUES ALTERNATIVES

- Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Citer des stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques



Durée :

2 jours soit 14 heures



Tarif :

Nous consulter



Pour qui ?

Toute personne qui applique des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel



Evaluation :

Test informatique validant :
20 questions, 12 bonnes
réponses minimum pour
avoir son Certiphyto



Prérequis :

Savoir lire le français et
utiliser l'outil informatique.

Taux de réussite :

98%*

Années 2021-2023

**En cas d'échec au test, une
formation supplémentaire peut vous
être proposée*

Code RS : RS5653
Certificateur : Ministère de
l'agriculture et de la souveraineté
alimentaire
Date d'enregistrement : 01/01/2022



MÉTHODES MOBILISÉES

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques



DÉBOUCHÉS

- Agent du service de gestion des espaces verts dans les collectivités territoriales
- Ouvrier agricole, viticole etc.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr



ACCESSIBILITÉ

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

Nos clients en parlent

Dorothée G. - Février 2023

J'ai aimé la disponibilité de la formatrice.



Formation renouvellement au **Certiphyto Opérateur**

Certificat individuel pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « **Utilisation des produits phytopharmaceutiques catégorie Opérateur** » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.

OBJECTIFS

- Expliquer la réglementation qui encadre les produits phytopharmaceutiques et ses enjeux pour mieux la respecter
- Comprendre les risques liés aux produits
- Connaître un certain nombre de techniques alternatives, et établir des stratégies les utilisant, dans l'optique de réduire l'utilisation des produits

CONTENU

SÉQUENCE 1 : RÈGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

- Réglementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître et mettre en oeuvre les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

SÉQUENCE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et appliquer des stratégies limitant l'exposition
- Identifier les différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

SÉQUENCE 3 : TECHNIQUES ALTERNATIVES

- Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Citer des stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques

Durée :

1 jours soit 7 heures

Tarif :

Nous consulter

Pour qui ?

Toute personne qui applique des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel

Evaluation :

Evaluation des acquis tout au long de la formation

Prérequis :

Avoir un Certiphyto Opérateur, AOCT ou OEA en cours de validité dont la date expire dans 3 à 6 mois. Savoir lire le français.

**Formation validée
par le présentiel
uniquement
0% d'abandon**

Années 2021-2023

Code RS : RS5653
Certificateur : Ministère de
l'agriculture et de la souveraineté
alimentaire
Date d'enregistrement : 01/01/2022

MÉTHODES MOBILISÉES

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques

DÉBOUCHÉS

- Agent du service de gestion des espaces verts dans les collectivités territoriales
- Ouvrier agricole, viticole etc.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr

ACCESSIBILITÉ

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

Nos clients en parlent

Douglas T. - Novembre 2022



J'ai apprécié la pédagogie et le dynamisme de la formatrice.



Préparation au test **Certiphyto tous publics**

Certificats individuels pour le conseil, la vente ou l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Journée de préparation au test des différents Certiphyto.



OBJECTIFS

L'objectif de cette formation de préparer les candidats au passage du certiphyto. « Cette formation n'est pas certifiante en elle même mais elle prépare et donne des bases nécessaires pour favoriser la réussite au test seul.



CONTENU

SÉQUENCE 1 : RÈGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

- Règlementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires et les démarches liées à l'agrément d'entreprise
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

SÉQUENCE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et mettre en place des stratégies limitant l'exposition
- Conseiller sur le choix des différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

SÉQUENCE 3 : TECHNIQUES ALTERNATIVES

- Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Expliquer les stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques



Durée :

1 jours soit 7 heures



Tarif :

Nous consulter



Pour qui ?

Toute personne qui conseille, vend, choisit et/ou applique des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel



Evaluation :

Evaluation des acquis tout au long de la formation



Prérequis :

Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique.

Taux de réussite : 98%*

Année 2023

**En cas d'échec au test, une formation supplémentaire peut vous être proposée*



MÉTHODES MOBILISÉES

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques



DÉBOUCHÉS

• Conseiller, vendeur de produits professionnels ou amateurs, Agent du service de gestion des espaces verts dans les collectivités territoriales, exploitant agricole, viticole, ouvrier agricole, viticole, paysagiste, etc.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr



ACCESSIBILITÉ

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

Nos clients en parlent

Valentin O. - Juin 2022



« J'ai apprécié la fluidité des informations et l'animation très qualitative (formatrice pédagogue). »



Formation **Certibiocide Désinfectants**

Certificat individuel pour la vente et l'utilisation de produits biocides à usage professionnel

Le certificat individuel pour l'utilisation et la distribution de certains produits biocides est une formation réglementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 23 janvier 2023.



OBJECTIFS

- Connaître la réglementation qui encadre les produits biocides et ses enjeux pour mieux la respecter
- Connaître les produits désinfectants et élaborer des stratégies visant à limiter le recours aux produits biocides
- Comprendre les risques pour la santé et l'environnement liés aux différents produits et pouvoir mettre en place des stratégies visant à minimiser ce risque



CONTENU

SÉQUENCE 1 : RÉGLEMENTATION

- Connaître la réglementation autour des biocides
- Connaître les modalités de stockage, de transport

SÉQUENCE 2 : LES MICROORGANISMES ET LES DÉSINFECTANTS

- Connaître les produits désinfectants
- Savoir faire un diagnostic
- Elaborer des stratégies pour limiter le recours aux produits

SÉQUENCE 3 : PRÉVENTION DES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

- Identifier les risques environnementaux liés aux produits biocides
- Connaître et respecter la gestion des déchets

SÉQUENCE 4 : PRÉVENTION DES RISQUES POUR LA SANTÉ HUMAINE

- Connaître les risques liés à l'utilisation des produits biocides
- Connaître les situations exposantes
- Connaître les voies principales de contamination

SÉQUENCE 5 : ÉVALUATION

- Test QCM final généré par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.



Durée :

1 jour soit 7 heures



Tarif :

Nous consulter



Pour qui ?

Toute personne utilisant ou commercialisant des produits biocides professionnels soumis au certibiocide (liste disponible ici : <https://biocid-anses.fr>)



Evaluation :

Test informatique validant :
30 questions, 20 bonnes réponses minimum pour avoir son Certibiocide



Prérequis :

Savoir lire le Français

Code RS : RS6440
Certificateur : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires
Date d'enregistrement : 01/01/2024



MÉTHODES MOBILISÉES

- Diaporama sur vidéoprojecteur
- Vidéos
- QCM
- Jeux et mises en situation pédagogiques, retours d'expériences



DÉBOUCHÉS

- Métiers de l'hygiène (Dératisation, désinsectisation, désinfection, etc.)
- Vendeur de produits biocides



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr



ACCESSIBILITÉ

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

Formation **Certibiocide Nuisibles**

Certificat individuel pour la vente et l'utilisation de produits biocides à usage professionnel

Le certificat individuel pour l'utilisation et la distribution de certains produits biocides est une formation réglementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 23 janvier 2023.



OBJECTIFS

- Connaître la réglementation qui encadre les produits biocides et ses enjeux pour mieux la respecter
- Connaître les différents rongeurs, insectes et autres vertébrés pour établir un plan de lutte limitant l'utilisation de la méthode chimique
- Comprendre les risques pour la santé et l'environnement liés aux différents produits et pouvoir mettre en place des stratégies visant à minimiser ce risque



CONTENU

SÉQUENCE 1 : RÉGLEMENTATION

- Connaître la réglementation autour des biocides
- Connaître les modalités de stockage, de transport

SÉQUENCE 2 : LES NUISIBLES ET LA LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

- Connaître la biologie des nuisibles (insectes, rongeurs, autres vertébrés)
- Savoir faire un diagnostic
- Connaître les différents produits et leur mode d'action
- Elaborer des stratégies pour limiter le recours aux produits

SÉQUENCE 3 : PRÉVENTION DES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

- Identifier les risques environnementaux liés aux produits biocides
- Connaître et respecter la gestion des déchets

SÉQUENCE 4 : PRÉVENTION DES RISQUES POUR LA SANTÉ HUMAINE

- Connaître les risques liés à l'utilisation des produits biocides
- Connaître les situations exposantes
- Connaître les voies principales de contamination

SÉQUENCE 5 : ÉVALUATION

- Test QCM final généré par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.



Durée :

3 jours soit 21 heures



Tarif :

Nous consulter



Pour qui ?

Toute personne utilisant ou commercialisant des produits biocides professionnels soumis au certibiocide (liste disponible ici : <https://biocid-anses.fr>)



Evaluation :

Test informatique validant :
30 questions, 20 bonnes réponses minimum pour avoir son Certibiocide



Prérequis :

Savoir lire le Français

Code RS : RS6442
Certificateur : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires
Date d'enregistrement : 01/01/2024



MÉTHODES MOBILISÉES

- Diaporama sur vidéoprojecteur
- Vidéos
- QCM
- Jeux et mises en situation pédagogiques, retours d'expériences



DÉBOUCHÉS

- Métiers de l'hygiène (Dératisation, désinsectisation, désinfection, etc.)
- Vendeur de produits biocides



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr



ACCESSIBILITÉ

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

Formation **Certibiocide Autres produits**

Certificat individuel pour la vente et l'utilisation de produits biocides à usage professionnel

Le certificat individuel pour l'utilisation et la distribution de certains produits biocides est une formation réglementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 23 janvier 2023.

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation qui encadre les produits biocides et ses enjeux pour mieux la respecter
- Connaître les nuisibles (oiseaux, xylophages, biosalissures), leurs moyens de lutte et leurs méthodes alternatives pour établir un plan de lutte limitant l'utilisation de la méthode chimique
- Comprendre les risques pour la santé et l'environnement quant à l'emploi de ces différents produits et pouvoir mettre en place des stratégies visant à minimiser ces risques

CONTENU

SÉQUENCE 1 : RÉGLEMENTATION

- Connaître la réglementation autour des biocides
- Connaître les modalités de stockage, de transport

SÉQUENCE 2 : LES NUISIBLES ET LA LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

- Connaître les nuisibles et savoir les différencier (oiseaux, xylophages, biosalissures)
- Savoir faire un diagnostic
- Elaborer des stratégies pour limiter le recours aux produ

SÉQUENCE 3 : PRÉVENTION DES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

- Identifier les risques environnementaux liés aux produits biocides
- Connaître et respecter la gestion des déchets

SÉQUENCE 4 : PRÉVENTION DES RISQUES POUR LA SANTÉ HUMAINE

- Connaître les risques liés à l'utilisation des produits biocides
- Connaître les situations exposantes
- Connaître les voies principales de contamination
- Connaître les moyens pour se protéger

SÉQUENCE 5 : ÉVALUATION

- Test QCM final généré par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Durée :

1 jour soit 7 heures

Tarif :

Nous consulter

Pour qui ?

Toute personne utilisant ou commercialisant des produits biocides professionnels soumis au certibiocide (liste disponible ici : <https://biocid-anses.fr>)

Evaluation :

Test informatique validant :
30 questions, 20 bonnes
réponses minimum pour
avoir son Certibiocide

Prérequis :

Savoir lire le Français

Code RS : RS6441
Certificateur : Ministère de la
transition écologique et de la
cohésion des territoires
Date d'enregistrement : 01/01/2024

MÉTHODES MOBILISÉES

- Diaporama sur vidéoprojecteur
- Vidéos
- QCM
- Jeux et mises en situation pédagogiques, retours d'expériences

DÉBOUCHÉS

- Métiers de l'hygiène (Dératisation, désinsectisation, désinfection, etc.)
- Vendeur de produits biocides

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr

ACCESSIBILITÉ

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

Formation **Espèces à Enjeux sur la Santé Humaine (EESH)**

Formations sur les espèces ayant un impact sur la santé humaine.

Les ambrosies et les chenilles de processionnaires sont classées dans le code de la santé publique comme espèces végétales et animales nuisibles à la santé humaine (Chapitre VIII du livre III de la première partie du code de la santé publique, Art. L. 1338-1).

OBJECTIFS

- Connaître et reconnaître les ambrosies et les processionnaires du pin et du chêne
- Connaître les impacts et enjeux de ces espèces
- Savoir mettre en place des méthodes de gestion adaptées au contexte
- Connaître la réglementation existante encadrant la lutte contre ces espèces
- Comprendre le rôle du référent EESH

CONTENU

SÉQUENCE 1 : L'AMBROISIE

- Impacts et enjeux liés aux ambrosies
- Réglementation
- Reconnaissance et biologie
- Gestion préventive et curative de l'ambrosie
- Quelles actions mener en tant que référent ?
- Les outils à votre disposition

SÉQUENCE 2 : LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

- Impacts et enjeux
- Reconnaissance et biologie
- La processionnaire du pin
- La processionnaire du chêne
- Gestion préventive et curative des processionnaires
- Réglementation
- Quelles actions mener en tant que référent ?

SÉQUENCE 3 : OUVERTURE À D'AUTRES ESPÈCES

- Modules d'une quinzaine de minutes chacun
- Au choix selon le contexte local, les besoins des stagiaires
- Modules proposés : la berce du Caucase, le datura stramoine et le moustique tigre



Durée :

1/2 journée (3h30)



Tarif :

Formation financée à 100%
par l'ARS Grand Est



Pour qui ?

Formation ouverte à
tous : agents et élus des
collectivités, gestionnaires
(routes, forêt...)
associations, particuliers.
Toutes personnes qui
sont sur le terrain et
susceptibles de rencontrer
ces espèces.



Evaluation :

Test Kahoot : 10 questions
sur l'ambrosie et 10
questions sur les chenilles
processionnaires



Prérequis :

Savoir lire et comprendre le
français.



MÉTHODES MOBILISÉES

- Diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos



DÉBOUCHÉS

- Savoir gérer et accompagner un signalement de l'une de ces espèces
- Devenir référent EESH



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription soit :

- Par mail : eesh@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site fredon.fr/grand-est



ACCESSIBILITÉ

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)
Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

Ces formations sont animées par FREDON Grand Est grâce au soutien de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement.

SOCIÉTÉ / EXPLOITATION			
ADRESSE :			
MAIL :			
TÉLÉPHONE :			
TYPE DE SESSION :	☐ INTRA (à la journée pour plus de 7 salariés) ☐ INTER date : (dates définies dans le calendrier)		
FORMATION SOUHAITÉE :			
NOM ET PRÉNOM DU OU DES SALARIÉS À INSCRIRE EN FORMATION	- - - - - - - (pour les renouvellements certiphyto mettre les numéros et dates de fin de validité)		
DOMAINE D'ACTIVITÉ :	AGRICOLE ☐ Grandes cultures ☐ Viticulture ☐ Arboriculture ☐ Autre :	HYGIENE ☐ Nuisibles ☐ Désinfection ☐ Autre :	ENVIRONNEMENT ☐ Paysage ☐ Collectivités ☐ Autres :
CERTAINS SALARIÉS SONT-ILS EN SITUATION DE HANDICAP ?	(Précisez de quel type)		
CERTAINS SALARIÉS ONT-ILS DES DIFFICULTÉS AVEC CERTAINS OUTILS ?	☐ Informatique ☐ Compréhension de la langue française ☐ Difficulté à écrire ☐ Difficulté à parler (Nécessitant un suivi particulier, précisez de quel type)		
ATTENTES DE LA FORMATION :			

Les données de ce bulletin servent à mieux cibler vos besoins lors de la formation pour nous adapter au mieux à vos attentes.

Nous vous accompagnons dans vos démarches

Certaines de nos formations sont éligibles au CPF ou peuvent être prise en charge par votre OPCO. Renseignements auprès de votre OPCO, par votre compte CPF ou auprès de Pôle emploi. Nous vous transmettrons les documents se référant aux formations souhaitées par email.



La formation en Grand Est

Site	Reims	Malzéville
Salles de formation	5	2
Parc informatique	12 tablettes munies d'un accès internet	12 tablettes munies d'un accès internet

Démarche qualité

FREDON Grand Est a reçu la certification Qualiopi en 2021 pour son activité de formation. Cette marque atteste de la qualité du processus mis en oeuvre par notre organisme de formation. Elle est gage de notre capacité à développer les compétences et connaissances de nos stagiaires dans le domaine du sanitaire.

Nous accompagnons toute l'année nos stagiaires dans l'obtention du Certiphyto et du Certibiocide (en formation initiale ou de renouvellement).



La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION



FREDON
GRAND EST

NOUS CONTACTER

Par téléphone : 03.26.77.36.70

Par mail : formation@fredon-grandest.fr



FREDON Grand Est,

2 Espl. Roland Garros, 51100 Reims

Tél : 03 26 77 36 70 - Courriel : contact@fredon-grandest.fr - www.fredon-grandest.fr

SIRET - 440 409 175 000 13 - APE / NAF 9412Z - N°TVA FR43440409175

RETROUVEZ TOUTE NOTRE ACTUALITÉ



www.fredon.fr/grand-est



FREDON Grand Est